

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Publication : 22/12/2014



La Directrice Etudes Finances
et Appuis de la Solidarité


Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2014/1342

CG n° 2014/ 2014 . 00324

du 28/11/2014

- autorisant l'extension de 150 lits et places à 174 lits et places de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) géré par l'hôpital intercommunal « Résidence hospitalière de la Weiss » de Kaysersberg, par transfert de 22 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes du Centre départemental de repos et de soins à Colmar et par création de 2 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- transformant l'hôpital intercommunal « Résidence hospitalière de la Weiss » de Kaysersberg en établissement public médico-social dénommé « Résidence de la Weiss »

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin n°2009/033/6 DDASS/n°2009-00041 DSOL du 26 janvier 2009 portant extension de la capacité d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la « Résidence de la Weiss » de Kaysersberg de 100 à 150 places par transformation de l'unité de soins de longue durée de 50 lits ;

- VU** le compte-rendu de réunion de la commission médicale d'établissement de la Résidence hospitalière de la Weiss du 16 décembre 2013 validant à l'unanimité le document de présentation des perspectives d'évolution de la Résidence hospitalière de la Weiss ;
- VU** le compte-rendu de réunion du directoire de la Résidence hospitalière de la Weiss du 9 avril 2014 approuvant à la majorité des voix la date et le principe de transfert des lits de soins de suite et de réadaptation (SSR) et des lits d'EHPAD entre la Résidence hospitalière de la Weiss et le Centre départemental de repos et de soins (CDRS) de Colmar ;
- VU** les extraits du registre des délibérations du conseil de surveillance de la Résidence hospitalière de la Weiss du 29 avril 2014 approuvant à l'unanimité le transfert de l'autorisation d'activité du SSR polyvalent (22 lits) au CDRS de Colmar au 1^{er} janvier 2015 et le développement de l'activité EHPAD par transfert de 22 lits d'EHPAD du CDRS à la Résidence de la Weiss et le projet d'extension de 2 places d'accueil de jour, ainsi que l'hypothèse de dédier un des deux sites à l'accueil des personnes malades Alzheimer ;
- VU** le compte-rendu de réunion de la commission médicale d'établissement du CDRS du 26 mai 2014 donnant, à l'unanimité, un avis favorable au transfert de l'activité de SSR (22 lits) de la Résidence hospitalière de la Weiss vers le CDRS et au transfert de 22 lits d'EHPAD vers la Résidence de la Weiss et 18 lits vers d'autres établissements EHPAD de la région colmarienne qui seront désignés par l'ARS ;
- VU** l'extrait du registre des délibérations du conseil de surveillance du CDRS du 27 mai 2014 donnant, à l'unanimité, un avis favorable au transfert de l'activité de SSR (22 lits) de la Résidence hospitalière de la Weiss vers le CDRS et au transfert de 22 lits d'EHPAD vers la Résidence de la Weiss et 18 lits vers d'autres établissements EHPAD de la région colmarienne qui seront désignés par l'ARS ;
- VU** la décision du directeur général de l'ARS n° 2014/377 du 6 novembre 2014 prenant acte de la cessation de l'activité de soins de suite et de réadaptation non spécialisés en hospitalisation complète de la résidence hospitalière de la Weiss à Kaysersberg et portant suppression de son statut d'établissement public de santé ;

CONSIDERANT que

- ce transfert ne modifie pas l'offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la zone de proximité concernée ;
- la création de 2 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés est compatible avec la dotation régionale limitative mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles actuellement disponible et avec le budget du Conseil Général du Haut-Rhin,
- la Résidence hospitalière de la Weiss cesse toute activité sanitaire à compter du 1^{er} janvier 2015 avec suppression concomitante du statut d'établissement de santé,

- la Résidence hospitalière de la Weiss n'exerce qu'une activité médico-sociale par la gestion d'un EHPAD d'une capacité de 174 lits et places à compter de la même date ;
- le gestionnaire souhaite l'évolution de la dénomination de « Résidence hospitalière de la Weiss » à « Résidence de la Weiss » ;

ARRESENT

ARTICLE 1^{er} :

L'extension de 150 lits et places à 174 lits et places de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Résidence de la Weiss » de Kaysersberg, par transfert de 22 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes du Centre départemental de repos et de soins à Colmar et par création de 2 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer est autorisée, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

La capacité totale de la structure se répartit comme suit :

Site d'Ammerschwahr :

- 57 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- 6 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,
- 12 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,

Site de Kaysersberg :

- 99 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,

La totalité des lits et places est habilitée à l'aide sociale.

ARTICLE 2 :

L'hôpital intercommunal « Résidence hospitalière de la Weiss » de Kaysersberg devient un établissement public médico-social, dénommé « Résidence de la Weiss », gérant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 174 lits et places, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

ARTICLE 3 :

L'autorisation visée à l'article 1er demeure subordonnée à la signature d'une convention tripartite pluriannuelle telle que prévue à l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux conclusions du contrôle de conformité prévu par les articles D. 313-11 à D. 313-14 de ce même code.

ARTICLE 4 :

A compter de la date d'effet, les caractéristiques de l'EHPAD sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.


ARTICLE 5 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

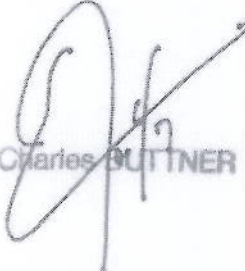
ARTICLE 6 :

M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la « Résidence Hospitalière de la Weiss » de Kaysersberg et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général
de l'ARS Alsace
La Directrice générale adjointe

Marie FONFANEL

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin


Charles MUTTNER

Annexe de l'arrêté ARS n° 2014/1342 - CG du Haut-Rhin n° 2014-
en date du 28/11/2014

Caractéristiques FINESS
de l'EHPAD géré par la « Résidence de la Weiss » de Kayersberg,

- Site d'Amerschwihir – 7 rue du Tir – 68770 Ammerschwihir

- Numéro d'identité de l'établissement :	680002086	
- Numéro d'entité juridique :	680012648	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	57	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	6	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	21	Accueil de jour
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	12	

- Site de Kayersberg – 21 rue du couvent – 68240 Kayersberg

- Numéro d'identité de l'établissement :	680011293	
- Numéro d'entité juridique :	680012648	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	99	